

Séjour & psychologues de la FPH

05 novembre 2020

Courrier à Monsieur Véran, Ministre de la Santé et des solidarités

Si les Psychologues hospitaliers ont été représentés au même titre que les professions de santé au Séjour par les organisations syndicales représentatives, ils ont été oubliés dans les mesures concernant les salaires. En effet, le quota de promus/promouvables à la catégorie hors classe est réduit à sa portion congrue en diminuant progressivement (mais sûrement) ces dernières années. Ce quota est d'autant plus insignifiant qu'il ne concerne que les psychologues titulaires (à la fin de l'échelon 6), sachant que près de 70% des psychologues de la FPH sont contractuels. Par ailleurs, comme nous l'avons à de nombreuses reprises rappelé le salaire des psychologues en début de carrière notamment à l'hôpital n'a jamais été revalorisé et ne correspond absolument pas au niveau d'études et de compétences des psychologues.

C'est la raison pour laquelle la Ffpp soutient la démarche initiée par le Collège des psychologues du CHU de Tours déjà suivie par de nombreux collèges et inter collèges hospitaliers sur le territoire. Nous invitons les psychologues de la FPH, éventuellement non organisés en collège, à soutenir cette initiative en envoyant également le courrier proposé par les psychologues du CHU de Tours.

Nous interpellons le Ministère de la Santé et la DGOS pour que les salaires des psychologues hospitaliers soient revalorisés.